

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 838)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF124

présenté par
Mme Berger, rapporteure

ARTICLE 4 QUINQUIES

À l'alinéa 3, remplacer le mot : « obligation » par le mot : « obligations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.